
Adresse des administrateurs du département de la Mayenne, qui applaudissent au châtement des conspirateurs frappés le 9 thermidor, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Mayenne, qui applaudissent au châtement des conspirateurs frappés le 9 thermidor, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 79-80;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21904_t1_0079_0000_13

Fichier pdf généré le 05/11/2020

liberté. Une commune scélérate avait osé partager ce complot affreux et impie. L'innocent ne trouvait dans les tribunaux que des coeurs écumant de rage et de sanc. Les hommes qui le[s] composaient étaient aussi barbares qu'inhumains. Quoi ! Le crime triomphait et la vertu était méconnue !

Législateurs immortels, en déjouant le complot de cet infâme conspirateur, en faisant tomber sa tête coupable et celle de ses complices, vous avés acquis des grands droits à notre amour.

Tremblés, indignes bourreaux qui auriez encore conçu le noir dessein de creuser un tombeau à la liberté. La vengeance nationale vous attend. Vous ne serés pas plus heureux sans doute que vos prédécesseurs. L'oeuil vigilant du démocrate sera toujours ouvert pour découvrir vos menées sanguinaires. Législateurs, votre courage a préservé le vaisseau de la liberté d'une nouvelle tempête et, malgré les efforts combinés de la tyrannie, il abordera au port du salut.

Au seul cri de la liberté en péril, vous avés été entourés des braves Parisiens. Ils ont juré de vous faire un rempart de leurs corps : leur dévouement a été aussi grand que généreux. Ils ont réparé un moment d'erreur qu'avait fait naître les intrigues du tiran et de ses infâmes complices. O ! Parisiens, jouissés avec délice de toute notre reconnoissance ! Que votre zèle soit sans bornes pour conserver ce dépôt précieux que la République entière vous a confié. Nous sommes dévorés du même feu qui électrise vos âmes pour la liberté, et les républicains des départemens ne cesseront d'être vos frères.

Recevés nos hommages, augustes représentants, notre reconnoissance sera éternelle. Faites connoître à la République entière nos sentimens, nos principes. Nous jurons solennellement d'imités les Parisiens, d'être toujours avec vous et autour de vous. Vive à jamais la République, vive la Convention, rien que la Convention !

DUILHE (*présid.*), CLUZEL (*secrét.*), MOULY (*secrét.*).

6

Les citoyens Prévost et Bouquetost [*sic*] prient la Convention nationale d'agrèer l'hommage qu'ils lui font d'une pièce allégorique intitulée : *la dernière heure du crime, ou le triomphe des vertus*.

Mention honorable de l'hommage, renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[*P. L. Bouqueton, au cⁿ présid. de la Conv.; s.l., 28 therm. II*] (2)

Citoyen président,

Je te fais passer une pièce allégorique intitulée : *La dernière heure du crime, ou le triomphe*

(1) *P.L.*, XLIII, 228.

(2) C 316, pl. 1267, p. 27. *B^m*, 2 fruct. (suppl¹).

des vertus, dont je te prie de faire agrèer l'hommage à la Convention nationale. S. et F. !

P. L. BOUQUETON.

7

Les administrateurs du département des Hautes-Alpes, au nom des habitans qui le composent, annoncent à la Convention que, fermes comme elle, ce ne sera pas en vain qu'ils ont juré la République une et indivisible, ou la mort; la mort n'est rien pour eux, pourvu que la liberté et l'égalité triomphent : ils reconnoissent que ce n'est pas en vain que les Français ont fondé l'espérance de leur bonheur et de leur indépendance sur la Convention nationale.

Mention honorable insertion au bulletin (1).

[*Le directoire du départ^t des Hautes-Alpes, à la Conv.; s.l.n.d.*] (2)

Représentants du peuple,

Fermes comme vous, nous avons juré la République une et indivisible, ou la mort. La mort n'est rien pour nous, pourvu que la liberté et l'égalité triomphent. Ce n'est pas en vain que les François avoient fondé sur la Convention nationale l'espérance de leur bonheur, de leur indépendance.

Recevez, par notre organe, la reconnoissance des habitans des Hautes-Alpes d'avoir livré au glaive vengeur des loix les monstres qui, enveloppés du manteau du patriotisme et de la confiance du peuple, avoient conçu le fol espoir et la trop criminelle espérance de réasservir une nation qui ne veut et ne subira d'autre joug que celui de la loy.

MARTEL, B. RICHARD, MEIGRET, BONARDEL ARGENTY, C. LACHAU, BONTOUX fils, FARNAUD (*secrét.-g^{al}*).

8

Les administrateurs du département de la Mayenne applaudissent au juste châtement des conspirateurs découverts et frappés le 9 thermidor.

Ils invitent la Convention nationale, au nom du salut public, à rester à son poste; la confiance du peuple français lui fait un devoir d'y rester.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les administrateurs du départ^{et} de la Mayenne, à la Conv.; Laval, 14 therm. II*] (4)

(1) *P.V.*, XLIII, 228.

(2) C 313, pl. 1251, p. 7. Mentionné par *B^m*, 3 fruct. (suppl¹); *J. Sablier*, n^o 1501.

(3) *P.V.*, XLIII, 228.

(4) C 313, pl. 1251, p. 8. Mentionné par *B^m*, 3 fruct. (suppl¹); *J. Sablier*, n^o 1501.

Le plus sanguinaire des Catilina, l'héritier naturel de toutes les conspirations, l'infâme Robespierre, l'avait dit dans son cœur : je règnerai sur 24 millions d'hommes; mon trône flottera dans le sang et le carnage; je l'assurerai sur des monceaux de cadavres. Il allait éclater, cet horrible complot, mais la Convention nationale était là : indignée de l'audace du tyran, elle le frappe d'un seul de ses regards; il tremble, il s'échappe du sanctuaire sacré des lois, se précipite dans le sein d'une commune rebelle; le masque tombe, il est déchiré sur le front de l'hypocrite; couvert d'opprobres, le triumvir monte à l'échaffaud, la liberté triomphe et la représentation nationale est sauvée.

Législateurs, la foudre populaire est dans vos mains. Que le glaive de la loi ne s'arrête que sur la tête du dernier de ses complices de leur trame odieuse.

Immortels fondateurs de la République, restés à votre poste. Le salut public vous y consigne. Le peuple français ne périra point. Il a mis en vous toute sa confiance.

DESDEZ, MAZAT, QUANIM, LETARD (*secrét.-g^{al}*.) [et 4 signatures illisibles, dont celle du président]

9

Les volontaires blessés, retirés dans la commune d'Indre-Libre, chef-lieu du département de l'Indre, déposent dans le sein des représentants du peuple, pères de la patrie, le sentiment de leur vive et éternelle reconnaissance pour la sagesse, la fermeté et le courage développés par la Convention nationale contre la conspiration et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les volontaires blessés, retirés dans la comm. d'Indre-Libre, à la Conv.; Indre-Libre, 18 Therm. II*] (2)

Vertueux législateurs montagnards,

Nos cœurs sont trop vivement émus pour contenir leurs sentiments. Il faut que nous les manifestions. Dans quel sein les déposerions-nous, si ce n'est dans celui des pères de la patrie ? Le service que vous venez de lui rendre vous acquiert un droit éternel à sa reconnaissance. Nous avons besoins de partager cette douce affection de l'âme pour soulager les nôtres de l'indignation qu'elles ont éprouvée à la nouvelle de l'horrible conspiration que votre sagesse, votre fermeté et votre courage a déjoué. Nous aurions voulu être autant de Brutus pour percer le cœur de ce nouveau tyran et moderne Catilina.

Puisse son sang perfide étouffer à jamais le germe des trahisons ! Puisse l'Être suprême accorder cette récompense à vos soins ! Il la doit à vos travaux continuels dont nous recueill-

rons le fruit le plus précieux pour l'homme, la liberté.

Nous vous jurons, vertueux législateurs, que nos corps couverts d'honorables cicatrices seront autant de Geoffrois, autant de Brutus que de triumvirs, de dictateurs, de Catilina et de tyrans; que le reste de nos sangs est pour la liberté, la République et la Convention nationale.

Vive la République ! Vive la Convention, périssent les traîtres ! La liberté, la liberté, ou la mort !

DURET (*volont. blessé du 1^{er} b^{on} de la Creuse*), DAMOURETTE (*volont. blessé du 1^{er} b^{on} de l'Indre*), VICAUD (*cavalier blessé du 6^e rég^t de [non indiqué]*), LOUIS LENSEIGNE (*grenadier du 1^{er} b^{on} de l'Indre, blessé*), Claude COLLIN (*soldat blessé du 54^e (?)*), REDON (*volont. du 6^e (?) b^{on} de l'Indre*), BRINBAL, TRUDAULT, BAUDON (*sergent du 1^{er} b^{on} de l'Indre*), CLENET (*grenadier du 2^e b^{on} de l'Indre*), tous blessés, vous expriment le même sentiment et déclarent ne savoir signer. Et pour les dénommés : DAMOURETTE (*volont. du 1^{er} b^{on} de l'Indre*).

10

L'administration du département de Saône-et-Loire^a; les membres du tribunal criminel militaire du 2^e arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales^b; le comité révolutionnaire du canton de Pamiers^c; le comité de surveillance près le district d'Auch^d; les administrateurs du département de l'Ariège^e; le conseil général de la commune de L'Isle-Jourdain^f; le conseil général de la commune de Chenonceaux^g; la société des amis de l'égalité et de la liberté de Cologne, département du Gers^h; la société populaire de Seyssel, département de l'Ainⁱ; le juge de paix du canton de Seyssel^j; la société populaire d'Ambérieux^k; la société populaire de Pont-de-Vaux, département de l'Ain^m; le directoire du département de l'Ainⁿ; la société populaire de la commune de Lure^o; la société populaire de Tours^p; la société populaire de Lauzerte^q; les administrateurs du département de la Vendée^r; la société populaire de Bagnac [*sic pour Treignac*], département de la Corrèze^s; la société populaire de Corme-la-Forêt, département de la Charente-Inférieure^t; le comité de surveillance de la même commune^u; l'administration du département de l'Hérault^v; les administrateurs du département de la Corrèze^w; la commission départementale du Jura^x; l'administration du département du Tarn^y; les canonnières de la section du Finistère^z; les autorités constituées et la société populaire de La Bazouche, département d'Eure-et-Loir², félicitent, par des adresses séparées, la Convention nationale sur la sagesse, le courage et la fermeté avec lesquels elle a déjoué et puni les conspirateurs dans les journées des 9, 10 et 11 thermidor; sur le calme imposant qu'elle a montré au milieu du plus grand péril qui ait jamais

(1) P.V., XLIII, 229.

(2) C 316, pl. 1267, p. 1. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 Fruct.